

RECU LE 09 JAN. 2018

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE :

- 3 JAN. 2018

DE CHERBOURG

**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017**

Date d'envoi de la convocation : 01/12/2017

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 167

Nombre de votants : 188

**Secrétaire de séance : Patrick LERENDU**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 7 Décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 17 h 30 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

**Etaient présents :**

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (Jusqu'à 19h06), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléante de BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (pouvoir jusqu'à son arrivée), CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean (à partir de 18h15), DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDART Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie (à partir de 18h12), GOMERIEL Patrice, GOSSSELIN Albert, GOSSSELIN Bernard, GOSSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent (à partir de 18h03), HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel (à partir de 18h45), LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne (jusqu'à 20h25), LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h15), LAMOTTE Noël (à partir de 18h), LATROUITE Serge, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHATREUX Jean-René suppléant de LECHEVALIER Michel, DELAPLACE Henry suppléant de LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEMARECHAL Marc suppléant de LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (à partir de 18h15 et jusqu'à 20h25), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (à partir de 18h28), PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis (à partir de 18h00), PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 18h12), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 18h09), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 20h31), TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VEILLARD Rodolphe (à partir de 17h58), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (à partir de 18h43), VIVIER Nicolas.

#### Ont donné procurations :

BALDACCINI Nathalie à VILLETTE Gilbert (à partir de 19h06), BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine, BELHOMME Jérôme à LERENDU Patrick, CASTELEIN Christèle à AMIOT Sylvie (jusqu'à son arrivée), CATHERINE Arnaud à BAUDIN Philippe, CHARDOT Jean-Pierre à HAMELIN Jacques, DELESTRE Richard à LE MONNYER Florence, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline à HOULLEGATTE Valérie, GUYON Sophie à LEQUILBEC Frédéric, HAMON-BARBE Françoise à BOURDON Cyril, HUET Fabrice à HUET Catherine, LALOE Evelyne à DUFOUR Luc (à partir de 20h25), LAUNOY Claudie à ARRIVE Benoit, LE PETIT Philippe à HUBERT Jacqueline, LEFRANC Bertrand à GODEFROY Annick, LEJAMTEL Ralph à LEBONNOIS Marie-Françoise, LOUISET Michel à LERECULEY Daniel (à partir de 20h25), MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine, REVERT Sandrine à LECHEVALIER Guy, RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie (jusqu'à son arrivée à 18h12), ROUSSEAU Roger à FEUARDANT Marc, ROUSSEL Pascal à HOUIVET Benoit, THEVENY Marianne à TISON Franck (à partir de 20h31), VARENNE Valérie à LAGARDE Jean, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (jusqu'à son arrivée à 18h43).

#### Excusés :

BARBE Stéphane, BROQUET Patrick, CHOLOT Guy, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GOUREMAN Paul, HUBERT Christiane, LEPOITTEVIN Michel, MATELOT Jean-Louis, MAUQUEST Jean-Pierre, PIQUOT Jean-Louis, POIDVIN Hugo.

#### Délibération n° 2017-267

**OBJET : Tarifs 2018 des services d'Eau et d'Assainissement**



#### Exposé

La tarification des services d'eau potable et d'assainissement est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule notamment que les tarifs des services d'eau et d'assainissement doivent être votés annuellement par l'assemblée délibérante de l'EPCI. Le CGCT précise également que les recettes qui découlent de ces tarifs à l'usager doivent permettre d'assurer l'équilibre des budgets annexes concernés.

Pour l'année 2018, il est proposé de conserver les tarifs appliqués en 2017 aux usagers tenant compte des éléments suivants :

- Harmonisation des règles d'application de la TVA.
- Prise en compte de la baisse de la redevance « modernisation des réseaux de collecte » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui passe de 0,3 €/m<sup>3</sup> à 0,24 €/m<sup>3</sup>.

Les tarifs joints en annexes de la présente délibération tiennent compte des règles suivantes :

- Budget Eau géré HT avec option TVA
- Budget Assainissement Collectif géré HT avec option à la TVA
- Budget Assainissement Non-Collectif géré sans option à la TVA.

Ces tarifs concernent les pôles de proximité des Pieux, Douve-Divette et la Saire pour les compétences eau potable et assainissement collectif et non-collectif ; de St Pierre Eglise, du Val de Saire et de Cote des Isles pour les compétences assainissement collectif et non collectif ; la Vallée de l'Ouve, Montebourg et Cœur du Cotentin pour les compétences assainissement non collectif.

#### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L2224-12-1 à L2224-12-5 (règles générales) et R2224-19 et suivants (pour l'assainissement).



**Vu** la délibération n° 2017-122 du 29 juin 2017 de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin relatif à la prise de compétence « Eau » au 1<sup>er</sup> janvier 2018

**Vu** l'avis favorable de la Commission Cycle Domestique de l'Eau,

**Le conseil communautaire** après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 196 – Contre : 1 – Abstentions : 11) :

- **Approuve** les Tarifs des services eau potable et assainissement collectif et non-collectif pour les territoires des Pôles de Proximité des Pieux, Douve-Divette et la Saire tels qu'annexés pour l'année 2018,
- **Approuve** les Tarifs des services assainissement collectif et non collectif pour les territoires de St Pierre Eglise, du Val de Saire et de Cote des Isles tels qu'annexés pour l'année 2018,
- **Approuve** les Tarifs des services assainissement non collectif pour les territoires de la Vallée de l'Ouve, Montebourg et Cœur du Cotentin tels qu'annexés pour l'année 2018.
- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le : 31/01/18  
et publication ou notification  
du : 15/02/18



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

**PÔLE DE PROXIMITE DE LES PIEUX  
EAU POTABLE  
TARIFS 2018**

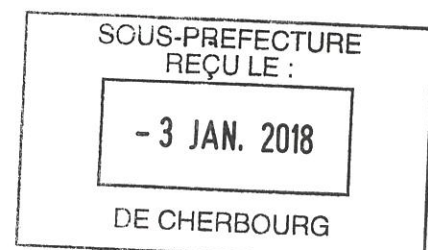
**TARIFS EAU POTABLE PÔLE DE PROXIMITE DE LES PIEUX**

	2018			Pour mémoire 2017			2017/2018		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC			
Abonnement annuel pour compteur de 15 à 30 mm	75,12	5,5 %	4,13	79,25	75,12	5,5 %	4,13	79,25	0,00%
Part proportionnelle (le m <sup>3</sup> )	0,96	5,5 %	0,05	1,01	0,96	5,5 %	0,05	1,01	0,00%

La redevance pollution de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sera facturée : 0,39 € HT/m<sup>3</sup> pour les communes de Pierreville et St Germain Le Gaillard (+ 0,01 € HT/m<sup>3</sup> par rapport à 2017). Elle sera de 0,22 € HT/m<sup>3</sup> pour les autres communes du pôle de Proximité (prix stable).

**AUTRES TARIFS ET PRESTATIONS ANNEXES EAU POTABLE PÔLE DE PROXIMITE DE LES PIEUX**

	2018 € HT	2017 € HT	2017/2018
Montant de l'abonnement <b>annuel</b> selon le diamètre du compteur de l'abonné (mm)			
• de 40 à 65	229,31	229,31	0 %
• Supérieur à 65	383,50	383,50	0 %
• A partir du deuxième compteur pour herbage	75,12	75,12	0 %
Participation aux frais de branchement selon le diamètre du compteur de l'abonné (mm) et dans la limite de 10 ml			0 %
• de 15 à 30	1 607,82	1 607,82	0 %
• de 40 à 65	2 108,61	2 108,61	0 %
• Supérieur à 65	2 503,97	2 503,97	0 %
• Herbage (zone non constructible)	1 607,82	1 607,82	0 %
• Tranchée, le ml supplémentaire	50,08	50,08	0 %
Déplacement du compteur	164,74	164,74	0 %
Frais de fermeture ou d'ouverture du branchement	39,54	39,54	0 %
Forfait pour non respect du règlement	79,07	79,07	0 %
Envoi, expertise et retour du compteur	125,20	125,20	0 %





**PÔLE DE PROXIMITE DES PIEUX  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
TARIFS 2018**

**TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF PÔLE DE PROXIMITE DE LES PIEUX**

	2018				Pour mémoire 2017				2017/2018
	€ HT	TVA	€ TTC	€	TVA	€ TTC			
Part fixe annuelle collectivité	65,07	10%	6,51	71,58	/	/	/	71,58	0,00%
Part proportionnelle collectivité (le m <sup>3</sup> )	1,696	10%	0,17	1,866	/	/	/	1,80	+ 3,66%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte (le m <sup>3</sup> )	0,24	10%	0,024	0,264	0,30	10%	0,03	0,33	- 20,00%
<b>Total part Proportionnelle (le m<sup>3</sup>)</b>	<b>1,936</b>	<b>10%</b>	<b>0,194</b>	<b>2,13</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>2,13</b>	<b>0,00%</b>

**AUTRES TARIFS ET PRESTATIONS ANNEXES ASSAINISSEMENT COLLECTIF PÔLE DE PROXIMITE DE LES PIEUX**

	2018			2017	2017/2018
	€ HT	TVA	€ TTC		
Montant de la redevance au mètre cube d'eau assainie pour les personnes non alimentées en eau par le réseau public – <b>TVA à 10 %</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Résidence principale</li> </ul> <p>En cas d'absence de compteur d'eau (logement disposant d'une alimentation par puits ou forage ne disposant pas de comptage), application d'un forfait <b>semestriel</b>, à multiplier par le nombre d'habitants présents au 1er janvier de l'année de facturation :</p> <p>1 abonnement + 30 m<sup>3</sup> par résident au foyer</p>	48,96	10 %	53,85	Abonnement + par personne 53,85	0 %
<ul style="list-style-type: none"> <li>Résidence secondaire</li> </ul> <p>En cas d'absence de compteur d'eau (logement disposant d'une alimentation par puits ou forage ne disposant pas de comptage), application d'un volume annuel défini dans le règlement de service :</p> <p>1 abonnement + 45 m<sup>3</sup> par logement</p>	73,43	10%	80,78	Abonnement + par personne 80,78	0 %



Participation aux frais d'un branchement dans la limite de 10 ml	1404,09	20 %	1 684,91	1 684,91	0 %
Tranchée le ml supplémentaire	47,72	20 %	57,26	57,26	0 %
Participation aux frais de branchement pour des immeubles construits antérieurement à la mise en service du réseau	702,04	20 %	842,45	842,45	0 %
Participation financière pour l'économie d'une installation d'assainissement autonome pour des immeubles construits postérieurement à la mise en service du réseau	825,94	20 %	991,12	991,12	0 %
Participation aux frais de vérification de la conformité du raccordement au réseau public d'assainissement des eaux usées	91,77	20 %	110,12	110,12	0 %
Sanction financière pour non respect du règlement	91,77	20 %	110,12	110,12	0 %
Frais d'obturation du branchement assainissement ou fermeture définitive du branchement	91,77	20 %	110,12	110,12	0 %
Frais de remise en service du branchement assainissement	91,77	20 %	110,12	110,12	0 %



**PÔLE DE PROXIMITE DE LES PIEUX  
ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF  
TARIFS 2018**

**Installations ANC n'ayant pas été réalisées par la Communauté de Communes des Pieux :**  
**Tarifs à la prestation**

Nom du contrôle	Description du contrôle	Tarifs 2018	Tarifs 2017	Evolution
<b>Contrôle initial</b>	Contrôle Diagnostic	95,75 €	95,75 €	0%
<b>Contrôle Périodique</b>	Vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des ouvrages	75,86 €	75,86 €	0%
<b>Contrôle vente</b>	Contrôle Diagnostic dans le cadre de la vente d'un immeuble	109,97 €	109,97 €	0%
<b>Contrôle de conception</b>	Contrôle des projets	247,48 €	247,48 €	0%
<b>Contrôle d'exécution</b>	Contrôle des Travaux			
<b>Etude de filière</b>	Prestation proposée par la collectivité sur la base d'un marché public passé avec un bureau d'étude	321,12 €	321,12 €	0%
<b>Prestation de vidange</b>	Prestation proposée par la collectivité sur la base d'un marché public passé avec un vidangeur agréé	245,37 €	245,37 €	0%

**Installations ANC ayant été réalisées par la Communauté de Communes des Pieux :**  
**Tarifs liés à la consommation AEP**

	2018 €	2017 €	2017/2018
Part fixe annuelle collectivité	71,58	71,58	0,00%
Part proportionnelle collectivité (le m <sup>3</sup> )	1,80	1,80	0,00%
<b>Montant de la redevance au mètre cube d'eau assainie pour les personnes non alimentées en eau par le réseau public :</b>			
<b>Résidence principale :</b> en cas d'absence de compteur d'eau (logement disposant d'une alimentation par puits ou forage ne disposant pas de comptage), application d'un forfait <b>semestriel</b> , à multiplier par le nombre d'habitants présents au 1er janvier de l'année de facturation : <b>1 abonnement + 30 m<sup>3</sup> par résident au foyer</b>			
	53,85	53,85	0,00%
<b>Résidence secondaire :</b> En cas d'absence de compteur d'eau (logement disposant d'une alimentation par puits ou forage ne disposant pas de comptage), application d'un volume annuel défini dans le règlement de service : <b>1 abonnement + 45 m<sup>3</sup> par logement</b>			
	80,78	80,78	0,00%

## TARIFS INTERVENTIONS SUR RESEAUX

	2018	2017	2017/2018
	€ HT	€ HT	
Désignation			
Découpage de voirie (ml)	6,05	6,05	0 %
Sable (m3)	17,98	17,98	0 %
Remblai TV 0/31.5 (m3)	27,24	27,24	0 %
Reprise enrobé à froid (m2)	21,79	21,79	0 %
Reprise enrobé à chaud (m2)	21,79	21,79	0 %
Tractopelle avec conducteur (h)	37,69	37,69	0 %
Minipelle avec conducteur (h)	40,93	40,93	0 %
Camion avec conducteur (h)	44,77	44,77	0 %
Poseur avec fourgon (h)	40,31	40,31	0 %
Intervention d'un agent (heure)	32,68	32,68	0 %
Autres fournitures	Prix d'achat majoré de 10 %		



**PÔLE DE PROXIMITE DE DOUVE DIVETTE**  
**EAU POTABLE**  
**TARIFS 2018**

**TARIFS EAU POTABLE PÔLE DE PROXIMITE DE DOUVE DIVETTE**

	2018				Pour mémoire 2017				2017/2018
	HT	TVA	TTC		HT	TVA	TTC		
Abonnement annuel compteur principal	70,00	5,5 %	3,85	73,85	70,00	5,5 %	3,85	73,85	0,00%
Part proportionnelle (le m <sup>3</sup> )	1,80	5,5 %	0,10	1,90	1,80	5,5 %	0,10	1,90	0,00%

La redevance pollution de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sera facturée : 0,39 € HT/m<sup>3</sup> pour les communes de Hardinvast, St Martin Le Gréard et Tollevast (+ 0,01 € HT/m<sup>3</sup> par rapport à 2017). Elle sera de 0,22 € HT/m<sup>3</sup> pour les autres communes du pôle de Proximité (prix stable).

A noter également que sur le Pôle de Proximité de Douve et Divette, une redevance de 0,11 € HT/m<sup>3</sup> est appliquée en contrepartie de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

**AUTRES TARIFS ET PRESTATIONS ANNEXES EAU POTABLE PÔLE DE PROXIMITE DE DOUVE DIVETTE**

	2018 € HT	2017 € HT	2017/2018
Frais Proportionnels au m <sup>3</sup> consommés			
• de 0 à 200 m <sup>3</sup>	1,80	1,80	0 %
• 201 à 500 m <sup>3</sup>	1,65	1,65	0 %
• au-delà de 500 m <sup>3</sup>	1,20	1,20	0 %
Abonnement annuel Compteur Secondaire	35	35	0 %
Frais de location annuel compteur selon le diamètre du compteur de l'abonné (mm)			
• de 0 à 65	0	0	0 %
• 80	150,00	150,00	0 %
• 100	250,00	250,00	0 %
• 150	370,00	370,00	0 %
• 200	510,00	510,00	0 %
<b>Travaux (TVA à 20 %)</b>			
Réalisation d'un branchement pour une longueur de 0 à	Diamètre 18,6/25 Compteur 15 mm	Forfait	1 500,00 €
	Diamètre 26,8/32 Compteur 20 mm	Forfait	1 600,00 €
			1 500,00 €
			0 %

SOUS-PREFECTURE  
RECULE :

- 3 JAN. 2018

DE CHERBOURG



10 mètres avec terrassement pour pose de citerneau sous espace non roulant	Diamètre 32/40 Compteur 30 mm	Forfait	1 800,00 €	1 800,00 €	0 %
	Diamètre 42/50 Compteur 40 mm	Forfait	2 000,00 €	2 000,00 €	0 %
Branchements de grande longueur	Linéaire supplémentaire	ml	80,00 €	80,00 €	0 %
Réalisation d'un branchement spécifique	Compteur > 40 mm	Sur devis			
	Réalisation d'un forage horizontal				
	Traversée Route Départementale				
Gestion des branchements <i>(accès au service)</i>	Avec déplacement	Forfait	40,00 €	40,00 €	0 %
	Demande pour intervention hors heures ouvrées	Forfait	80,00 €	80,00 €	0 %
Fourniture et pose de compteur	Compteur 15 mm	Forfait	65,00 €	65,00 €	0 %
	Compteur 20 mm	Forfait	80,00 €	80,00 €	0 %
	Compteur 30 mm	Forfait	200,00 €	200,00 €	0 %
	Compteur 40 mm	Forfait	280,00 €	280,00 €	0 %
Dépose de compteur	Tout diamètre	Forfait	70,00 €	70,00 €	0 %
Fourniture et pose d'un ensemble "citerneau- robinet d'arrêt- robinet purgeur et pièce de raccord"	Rectangulaire en polyéthylène haute densité sous espace non roulant	Forfait	170,00 €	0 %	204,00 €
	sous trottoir ou espace roulant	Forfait	220,00 €	0 %	264,00 €
	Type borne	Forfait	300,00 €	0 %	360,00 €
Non-respect du règlement Eau Potable (T.V.A. Taux en vigueur)		Forfait	150,00 €	150,00 €	0 %
Intervention d'un agent		Heure	30,00 €	170,00 €	0 %
Demande spécifique abonné		Sur devis			



**PÔLE DE PROXIMITE DE DOUVE DIVETTE  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
TARIFS 2018**

**TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF PÔLE DE PROXIMITE DE DOUVE DIVETTE**

	2018			Pour mémoire 2017			2017/2018		
	€ HT	TVA	€ TTC	€	TVA	€ TTC			
Part fixe annuelle collectivité	30,00	10%	3,00	33,00	30,00	10%	3,00	33,00	0,00%
Part proportionnelle collectivité (le m <sup>3</sup> )	2,16	10%	0,216	2,376	2,10	10%	0,21	2,31	+ 2,86%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte (le m <sup>3</sup> )	0,24	10%	0,024	0,264	0,30	10%	0,03	0,33	- 20,00%
<b>Total part Proportionnelle (le m<sup>3</sup>)</b>	<b>2,40</b>	<b>10%</b>	<b>0,24</b>	<b>2,64</b>	<b>2,40</b>	<b>10%</b>	<b>0,24</b>	<b>2,64</b>	<b>0,00%</b>

**AUTRES TARIFS ET PRESTATIONS ANNEXES ASSAINISSEMENT COLLECTIF PÔLE DE PROXIMITE DE DOUVE DIVETTE**

			2018	2017	2017/2018
Prestations		Unité	HT	HT	%
Réalisation d'un branchement pour une longueur de 0 à 10 mètres avec terrassement	Branchement < 160 mm	Forfait	1 330,00 €	1 330,00 €	0 %
Branchements de grande longueur	Linéaire supplémentaire	ml	110,00 €	110,00 €	0 %
Réalisation d'un branchement spécifique	Branchement > 160 mm		Sur devis		
	Réalisation d'un forage horizontal				
	Profondeur supérieure à 1,5 m				
	Réalisation d'une traversée de route départementale				
Réparation branchement		Forfait	165,00 €	165,00 €	0 %
Contrôle de branchement à la demande d'un tiers		Forfait	100,00 €	100,00 €	0 %



Redevance forfaitaire dans le cas d'une alimentation en eau totale ou partielle à partir d'une source ne relevant pas du service public d'eau potable	Absence d'abonnement au service des eaux	Forfait par semestre et par personne	35,00 €	35,00 €	0 %
	Consommation annuelle en eau potable inférieure à 10 m <sup>3</sup> /pers.				
Non raccordement au réseau public d'assainissement	Dans les deux ans suivants la mise en service du réseau public d'assainissement	Redevance appliquée au propriétaire	Montant de la redevance assainissement sur la base de la consommation en eau potable de l'immeuble concerné		
	Au-delà des deux ans suivants la mise en service du réseau public d'assainissement		Doublement de la redevance assainissement sur la base de la consommation en eau potable de l'immeuble concerné		
Non respect du règlement d'assainissement (Taux TVA en vigueur)		Forfait	150,00 €	150,00 €	0 %
Intervention d'un agent		Heure	30,00 €	30,00 €	0 %
Demande spécifique abonné		Sur devis			

	Habitat individuel	Immeubles collectifs à usage d'habitation	Hôtel, maison de retraite, pensions, hébergement de groupe, camping (*)
PFAC	2 000 €	Part fixe : 2 000 € + 750 € par logement à partir du 2 <sup>ème</sup> logement	Part fixe : 2 000 € + 500 € par chambre ou emplacement (*)
	<b>Commerces, bureaux, locaux médicaux, établissements scolaires, Equipements sportifs</b>	<b>Industrie/artisanat</b>	<b>Extensions ①</b>
PFAC	Part fixe : 2 000 € + 11 € par m <sup>2</sup> supplémentaire au-delà de 150 m <sup>2</sup> de surface de plancher	Part fixe 2 000 € + 8 € par m <sup>2</sup> supplémentaire au-delà de 150 m <sup>2</sup> de surface de plancher	5 € par m <sup>2</sup>

① Les extensions inférieures ou égales à 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher sont toutefois exonérées en totalité.

La surface prise en compte pour le calcul de la PFAC des constructions neuves, des extensions ou des réaménagements est basée sur la surface de plancher (SHOB) déclarée dans le dossier d'urbanisme. Lorsqu'un projet comporte plusieurs catégories d'immeubles le calcul de la PFAC s'effectue par addition des règles applicables à chaque partie de l'immeuble concerné.



**AUTRES TARIFS ET PRESTATIONS ANNEXES EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT**  
**COLLECTIF PÔLE DE PROXIMITE DE DOUVE DIVETTE**

Branchement Eau Potable + Eaux Usées en tranchée commune (ne concerne pas les branchements sur devis)						
			2018	2017	2017/2018	
Prestations		Unité	HT	HT	%	
Réalisation de branchements pour une longueur de 0 à 10 mètres avec terrassement	Brcht EU	+ Bcht AEP Diamètre 18,6/25 Compteur 15 mm	Forfait	2 300,00 €	2 300,00 €	0 %
		+ Bcht AEP Diamètre 26,8/32 Compteur 20 mm	Forfait	2 400,00 €	2 400,00 €	0 %
		+ Bcht AEP Diamètre 32/40 Compteur 30 mm	Forfait	2 600,00 €	2 600,00 €	0 %
		+ Bcht AEP Diamètre 42/50 Compteur 40 mm	Forfait	2 800,00 €	2 800,00 €	0 %
Branchements de grande longueur		Linéaire supplémentaire	ml	160,00 €	160,00 €	0 %

**PÔLE DE PROXIMITE DE DOUVE DIVETTE  
ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF  
TARIFS 2018**

Nom du contrôle	Description du contrôle	Tarifs 2018	Tarifs 2017	Evolution
<b>Contrôle initial</b>	Contrôle Diagnostic	96,00 €	95,75 €	0%
<b>Contrôle Périodique</b>	Vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des ouvrages	70,00 €	75,86 €	0%
<b>Contrôle vente</b>	Contrôle dans le cadre de la vente d'un immeuble	120,00 €	120,00 €	0%
<b>Contrôle de conception et d'implantation</b>	Contrôle des projets après étude de filière	48,00 €	48,00 €	0%
<b>Contrôle d'exécution</b>	Contrôle Travaux	95,00 €	95,00 €	0%
<b>Réhabilitation de l'existant</b>	Contrôle de conception et d'implantation + Contrôle d'Exécution	70,00 €	95,00 €	0%
<b>Contre-visite</b>	Contre-visite après avis défavorable	60,00 €	60,00 €	0%
<b>Prélèvement</b>	Prélèvement et analyse d'un échantillon en cas de rejet au milieu superficiel		Frais réels	
<b>Déplacement sans-visite</b>	Déplacement du contrôleur sans visite effectuée ( <i>Cumulable avec un refus de contrôle</i> )	60,00 €	60,00 €	0%
<b>Refus de contrôle</b>	Majoration de 100% de la redevance périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des ouvrages <u>due chaque année tant que le propriétaire et/ou l'utilisateur refusent la visite</u>	140,00 €	140,00 €	0%
<b>Absence de mise en conformité suite à une vente immobilière</b>	<u>Majoration de 100% de la redevance périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des ouvrages due chaque année tant que l'installation d'assainissement non collectif n'a pas fait l'objet de l'obligation réglementaire de remise aux normes des équipements, dans le délai prescrit par l'article L271-4 du code de la construction et de l'habitation</u>	140,00 €	140,00 €	0%



**PÔLE DE PROXIMITE DE LA SAIRE  
EAU POTABLE  
TARIFS 2018**

**TARIFS EAU POTABLE PÔLE DE PROXIMITE DE LA SAIRE**

Ne sont ici présentés que les tarifs votés par la collectivité.

Ces montants doivent être additionnés aux tarifs du délégataire calculés sur la base des critères établis dans le contrat

	2018			Pour mémoire 2017			2017/2018		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC			
Abonnement annuel pour compteur de 15 à 30 mm	27,04	5,5 %	1,48	28,52	27,04	5,5 %	1,48	28,52	0,00%
Part proportionnelle (le m <sup>3</sup> )	1,11	5,5 %	0,11	1,22	1,11	5,5 %	0,11	1,22	0,00%

La redevance pollution de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sera facturée : 0,22 € HT/m<sup>3</sup> pour l'ensemble des communes du pôle de Proximité (prix stable)

**AUTRES TARIFS ET PRESTATIONS ANNEXES EAU POTABLE PÔLE DE PROXIMITE DE LA SAIRE**

	2018	2017	2017/2018
	€ HT	€ HT	
Branchement communaux et vente d'eau à d'autres collectivités ou établissements publics			
• Part proportionnelle (le m <sup>3</sup> )	0,73	0,73	0 %
Compteurs d'herbage			0 %
• Part fixe (forfait HT)	30,30	30,30	0 %
• Part proportionnelle (le m <sup>3</sup> )	1,11	1,11	0 %
Compteurs Vente d'eau			
• Compteur diamètre 40 (forfait HT)	80	80	0 %
• Compteur diamètre 65 (forfait HT)	195	195	0 %
• Compteur diamètre 100 (forfait HT)	350	350	0 %





**PÔLE DE PROXIMITE DE LA SAIRE  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
TARIFS 2018**

**TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF PÔLE DE PROXIMITE DE LA SAIRE**

Ne sont ici présentés que les tarifs votés par la collectivité.

Ces montants doivent être additionnés aux tarifs du délégataire calculés sur la base des critères établis dans le contrat

	2018				Pour mémoire 2017				2017/2018
	€ HT	TVA	€ TTC	€	TVA	€ TTC			
Part fixe annuelle collectivité	44,01	10%	4,40	48,41	44,01	10%	4,40	48,41	0,00%
Part proportionnelle collectivité (le m <sup>3</sup> )	2,48	10%	2,246	2,726	2,42	10%	2,24	2,66	+ 2,48%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte (le m <sup>3</sup> )	0,24	10%	0,024	0,264	0,30	10%	0,03	0,33	- 20,00%
<b>Total part Proportionnelle Collectivité (le m<sup>3</sup>)</b>	<b>2,72</b>	<b>10%</b>	<b>0,27</b>	<b>2,99</b>	<b>2,72</b>	<b>10%</b>	<b>0,27</b>	<b>2,99</b>	<b>0,00%</b>

**AUTRES TARIFS ET PRESTATIONS ANNEXES ASSAINISSEMENT PÔLE DE PROXIMITE DE LA SAIRE**

	2018	2017	2017/2018
	€ HT	€ HT	
Montant de la redevance au mètre cube d'eau assainie pour les Gros Consommateurs – <b>TVA à 10 %</b>			
Tarif Gros consommateur			
• Part proportionnelle (le m <sup>3</sup> )	2,74	2,74	0 %
Contrôle Branchement	50	50	0 %



**PÔLE DE PROXIMITE DE LA SAIRE  
ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF  
TARIFS 2018**

Nom du Contrôle	Description du contrôle	Tarifs 2018	Tarifs 2017			Evolution
		TTC	HT	TVA (10 %)	TTC	%
<b>Contrôle Diagnostic</b>	Contrôle Diagnostic	120,12 €	109,20 €	10,92 €	120,12 €	0 %
	Contrôle diagnostic avec analyse (avec rejet)	218,29 €	198,45 €	19,84 €	218,29 €	0 %
<b>Contrôle Périodique</b>	Vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des ouvrages	120,12 €	109,20 €	10,92 €	120,12 €	0 %
<b>Contrôle vente</b>	Contrôle dans le cadre de la vente d'un immeuble	40,42 €	36,75 €	3,67 €	40,42 €	0 %
<b>Contrôle de conception</b>	Contrôle des projets	112,62 €	102,38 €	10,24 €	112,62 €	0 %
<b>Contrôle d'exécution</b>	Contrôle des Travaux	112,62 €	102,38 €	10,24 €	112,62 €	0 %
<b>Contre-Visite</b>	Après avis défavorable	51,97 €	47,25 €	4,72 €	51,97 €	0 %
<b>Installation supprimée</b>	Contrôle déconnexion	66,99 €	60,90 €	6,09 €	66,99 €	0 %
<b>Certificat d'Urbanisme</b>	Avis sur certificat d'Urbanisme	46,20 €	42,00 €	4,20 €	46,20 €	0 %
<b>Pénalité</b>	Pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle	Majoration de 100 % de la redevance				0 %
	Pour retard de paiement	Majoration de 25 % de la redevance				0 %



**POLE DE PROXIMITE DE COTE DES ISLES  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
TARIFS 2018**

**TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF PÔLE DE PROXIMITE DE COTE DES ISLES**

	2018			Pour mémoire 2017			2017/2018		
	€ HT	TVA	€ TTC	€	TVA	€ TTC			
Part fixe annuelle collectivité	90,00	10%	9,00	99,00	90,00	10%	9,00	99,00	0,00%
Part proportionnelle collectivité (le m <sup>3</sup> )	1,86	10%	0,186	2,046	1,80	10%	0,18	1,98	+ 3,33 %
Redevance Modernisation des réseaux de collecte (le m <sup>3</sup> )	0,24	10%	0,024	0,264	0,30	10%	0,03	0,33	- 20,00%
<b>Total part Proportionnelle Collectivité (le m<sup>3</sup>)</b>	<b>2,10</b>	<b>10%</b>	<b>0,21</b>	<b>2,31</b>	<b>2,10</b>	<b>10%</b>	<b>0,21</b>	<b>2,31</b>	<b>0,00%</b>

**TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE COTE DES ISLES - PRESTATIONS ANNEXES**

Tarifs	Description du Tarif	Tarifs 2018	Tarifs 2017	Evolution
<b>Taxe de raccordement</b>	Taxe de raccordement pour maison neuve	2 500 €	2 500 €	0%
	Taxe de raccordement pour maison existante	600 €	600 €	0%
<b>PFAC Assimilée Collectif</b>	Raccordement d'un lotissement	600 €	600 €	0%
	Raccordement d'un bâtiment existant autre qu'une habitation	600 €	600 €	0%
<b>Redevance pour non raccordement au réseau public de collecte dans un délai de deux ans</b>		600 €	600 €	0%





**PÔLE DE PROXIMITE DE COTE DES ISLES**  
**ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF**  
**TARIFS 2018**

Nom du contrôle	Description du contrôle	Tarifs 2018	Tarifs 2017	Evolution
<b>Vérification de fonctionnement et d'entretien</b>	Vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des ouvrages	90,00 €	90,00 €	0%
<b>Avis sur CU ou déclaration préalable</b>	Avec visite sur le terrain	130,00 €	130,00 €	0%
	Sans visite sur le terrain (étude de filière fournie)	75,00 €	75,00 €	0%
<b>Contrôle vente</b>	Contrôle dans le cadre de la vente d'un immeuble	150,00 €	150,00 €	0%
	Avec visite sur le terrain	130,00 €	130,00 €	0%
<b>Contrôle de conception et d'implantation</b>	Sans visite sur le terrain (étude de filière fournie)	70,00 €	70,00 €	0%
	Après précédent avis défavorable	70,00 €	70,00 €	0%
<b>Contrôle d'exécution</b>	Contrôle Travaux	150,00 €	150,00 €	0%
	Après précédent avis défavorable	115,00 €	115,00 €	0%
<b>Contrôle de déconnexion du dispositif ANC</b>	Contrôle seul	90,00 €	90,00 €	0%
	Combiné avec un contrôle de connexion au réseau collectif communautaire	100,00 €	100,00 €	0%
<b>Contrôle de bonne connexion au réseau collectif communautaire</b>	Contrôle seul	75,00 €	75,00 €	0%
<b>Contrôle des boues</b>	Mesure des matières de vidange	75,00 €	75,00 €	0%
<b>Rendez-vous individualisé au siège de la collectivité</b>	Rendez-vous	75,00 €	75,00 €	0%
<b>Refus de contrôle</b>	Majoration de 100% de la redevance vérification de fonctionnement et d'entretien <u>due chaque année tant que le propriétaire et/ou l'utilisateur refusent la visite</u>	180,00 €	180,00 €	0%
<b>Non sollicitation</b>	Pour réalisation de Contrôle de Conception-Implantation – l'unité	260,00 €	260,00 €	0%
	Pour réalisation de Contrôle de réalisation – l'unité	300,00 €	300,00 €	0%
	Pour réalisation de Contrôle de Déconnexion – L'unité	180,00 €	1800,00 €	0%



**PÔLE DE PROXIMITE DE St PIERRE-EGLISE  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
TARIFS 2018**

**TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF PÔLE DE PROXIMITE DE St PIERRE-EGLISE**

Ne sont ici présentés que les tarifs votés par la collectivité.

Ces montants doivent être additionnés aux tarifs du délégataire calculés sur la base des critères établis dans le contrat

	2018				Pour mémoire 2017				2017/2018
	€ HT	TVA	€ TTC	€	TVA	€ TTC			
Part fixe annuelle collectivité	105,00	10%	10,50	115,50	105,00	10%	10,50	115,50	0,00%
Part proportionnelle collectivité (le m <sup>3</sup> )	2,24	10%	0,216	2,464	2,18	10%	0,21	2,398	+ 2,75%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte (le m <sup>3</sup> )	0,24	10%	0,024	0,264	0,30	10%	0,03	0,33	- 20,00%
<b>Total part Proportionnelle Collectivité (le m<sup>3</sup>)</b>	<b>2,48</b>	<b>10%</b>	<b>0,24</b>	<b>2,728</b>	<b>2,48</b>	<b>10%</b>	<b>0,24</b>	<b>2,728</b>	<b>0,00%</b>

**TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE SAINT PIERRE-EGLISE - PRESTATIONS ANNEXES**

Tarifs	Description du Tarif	Tarifs 2018	Tarifs 2017	Evolution
<b>PFAC</b>	Forfait lié au raccordement au réseau public d'assainissement	500 €	500 €	0%
	par mètre carré de surface de plancher pour toute construction nouvelles, reconstruction et extension ou transformation avec ou sans point d'eau	10 €	10 €	0%
<b>PFAC Assimilée Collectif</b>	<b>par mètre carré de surface de plancher créé.</b>			
	logements, hôtels, restaurants, cafés, résidences, pensionnats, locaux sanitaires des espaces de sport et de loisirs	10 €	10 €	0%
	Bureaux, établissements d'enseignements, de recherche et d'analyses	7,50 €	7,50 €	0%
	Commerces, salles de spectacles, salles de sport	6 €	6 €	0%
	usines, ateliers	3,5 €	3,5 €	0%
	entrepôts, locaux de stockage, hall d'exposition	2,5 €	2,5 €	0%
	<b>camping ou terrains aménagés</b> : forfait par emplacement pour des emplacements nouveaux ou à la création d'un nouveau réseau d'assainissement.	40 €	40 €	0%

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE :

**- 3 JAN. 2018**

DE CHERBOURG



**PÔLE DE PROXIMITÉ DE SAINT PIERRE-EGLISE  
ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF  
TARIFS 2018**

Nom du contrôle	Description du contrôle	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Evolution
<b>Contrôle vente</b>	Vente – diagnostic installation	110 €	110€	0%
<b>Contrôle de conception</b>	Permis de construire fourni avec une étude de sol et de filière	280 €	280 €	0%
	Permis de construire fourni sans étude de sol et de filière	320 €	320 €	0%
<b>Contrôle d'exécution</b>	Contrôle des installations neuves	160 €	160 €	0%
<b>Réhabilitation</b>	Contrôle de conception et contrôle de bonne exécution pour une demande sans subvention	250 €	250 €	0%
<b>Contre visite</b>	Passage supplémentaire après un contrôle d'exécution	60 €	60 €	0%
<b>Frais de dossier de subvention</b>	Frais pour montage du dossier de subvention auprès de l'Agence de l'Eau y compris contrôles de conception et d'exécution	750 €	750 €	0%

**PÔLE DE PROXIMITE DU VAL DE SAIRE  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
TARIFS 2018**

**TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF PÔLE DE PROXIMITE DU VAL DE SAIRE**

Ne sont ici présentés que les tarifs votés par la collectivité.

Ces montants doivent être additionnés aux tarifs du délégataire calculés sur la base des critères établis dans le contrat

	2018				Pour mémoire 2017				2017/2018
	€ HT	TVA	€ TTC	€	TVA	€ TTC	€		
Part fixe annuelle collectivité	48,59	10%	4,859	53,449	48,590	10%	4,859	53,449	0,00%
Part proportionnelle collectivité (le m <sup>3</sup> )	1,16	10%	0,116	1,276	1,10	10%	0,11	1,21	+ 5,45%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte (le m <sup>3</sup> )	0,24	10%	0,024	0,264	0,30	10%	0,03	0,33	- 20,00%
<b>Total part Proportionnelle Collectivité (le m<sup>3</sup>)</b>	<b>1,40</b>	<b>10%</b>	<b>0,14</b>	<b>1,54</b>	<b>1,40</b>	<b>10%</b>	<b>0,14</b>	<b>1,54</b>	<b>0,00%</b>

**AUTRES TARIFS ET PRESTATIONS ANNEXES ASSAINISSEMENT PÔLE DE PROXIMITE DU VAL DE SAIRE**

Tarif	Description du Tarif	Tarifs 2018	Tarifs 2017	Evolution
<b>Raccordement au réseau public d'assainissement Contrôle vente</b>	Forfait Calculé au prorata temporis	53,45 €	53,45 €	0%
	Part proportionnelle net de taxes (le m3)	1,21 €	1,21 €	0%
<b>PFAC</b>	par mètre carré de surface de plancher créé.	8,182 €	8,182 €	0%



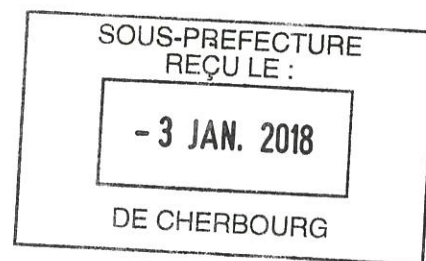


**POLE DE PROXIMITE DU VAL DE SAIRE  
ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF  
TARIFS 2018**

Nom du contrôle	Description du contrôle	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Evolution
<b>Contrôle initial</b>	Contrôle en zonage d'assainissement non collectif n'ayant pas été réalisé par STGS	50 €	50 €	0%
<b>Contrôle vente</b>	Contrôle état initial ou périodique en zonage d'assainissement non collectif à la demande du propriétaire ou de son mandataire Contrôle état initial ou périodique en zonage d'assainissement collectif à la demande du propriétaire ou de son mandataire	130 €	130 €	0%
<b>Contrôle de conception</b>	Contrôle des installations neuves ou réhabilitées (dossiers sans subventions)	120 €	120 €	0%
<b>Contrôle d'exécution</b>	Contrôle des installations neuves ou réhabilitées (dossiers sans subventions)	100 €	100 €	0%
<b>Contre visite</b>	Passage supplémentaire après un contrôle d'exécution	60 €	60 €	0%
<b>Frais de dossier de subvention</b>	Frais pour montage du dossier de subvention auprès de l'Agence de l'Eau y compris contrôles de conception et d'exécution	600 €	600 €	0%

**PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA VALLÉE DE L'OUVE  
ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF  
TARIFS 2018**

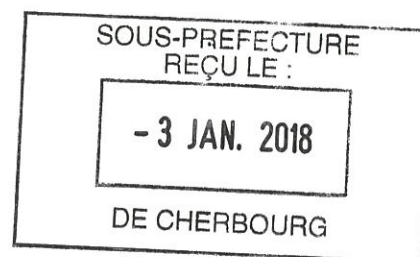
Nom du contrôle	Description du contrôle	Tarifs 2018	Tarifs 2017	Evolution
<b>Contrôle Diagnostic</b>	Contrôle Initial	99 €	99 €	0%
<b>Contrôle vente</b>	Contrôle dans le cadre de la vente d'un immeuble	121 €	121 €	0%
<b>Contrôle de conception Implantation</b>	Contrôle projet	55 €	55 €	0%
<b>Contrôle de Réalisation</b>	Contrôle des Travaux	121 €	121 €	0%
<b>2<sup>ème</sup> Contrôle de Réalisation</b>	Contrôle des Travaux	94 €	94 €	0%
<b>Pack Neuf</b>	Contrôle Conception + Exécution	176 €	176 €	0%
<b>Contrôle Installation supprimée</b>	Contrôle déconnexion	99 €	99 €	0%





**PÔLE DE PROXIMITE DE MONTEBOURG  
ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF  
TARIFS 2018**

<b>Nom du contrôle</b>	<b>Description du contrôle</b>	<b>Tarifs 2018</b>	<b>Tarifs 2017</b>	<b>Evolution</b>
<b>Contrôle Diagnostic</b>	Contrôle Initial	75 €	75 €	0%
<b>Contrôle vente</b>	Contrôle dans le cadre de la vente d'un immeuble	115 €	115 €	0%
<b>Contrôle de conception</b>	Contrôle des projets après étude de filière	122 €	122 €	0%
<b>Contrôle d'exécution</b>	Contrôle Travaux	139 €	139 €	0%





**PÔLE DE PROXIMITE DE CŒUR COTENTIN  
ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF  
TARIFS 2018**

Nom du contrôle	Description du contrôle	Tarifs 2018	Tarifs 2017	Evolution
<b>Contrôle Diagnostic</b>	Contrôle Initial	115 €	115 €	0%
<b>Contrôle vente</b>	Contrôle dans le cadre de la vente d'un immeuble	80 €	80 €	0%
<b>A.P.S.</b>	Avis sur avant Projet Sommaire	70 €	70 €	0%
<b>Contrôle de conception</b>	Sans Etude, ni A.P.S.	120 €	105 €	0%
	Avec Etude	120 €	85 €	0%
	Avec A.P.S.	120 €	95 €	0%
<b>Contrôle d'exécution</b>	Contrôle Travaux	100 €	110 €	0%
<b>Assistance</b>	Forfait Annuel	700 €	700 €	0%

